

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 1208 du 7 août 2023

portant nomination des membres de la Coordination  
de la Commission Nationale Electorale Indépendante

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale telle que modifiée et complétée par les lois n°5 05-2007 du 25 mai 2007, 9-2012 du 29 mai 2012, 40-2014 du 1<sup>er</sup> septembre 2014, 01-2016 du 23 janvier 2016, 19-2017 du 12 mai 2017 et 50-2020 du 21 septembre 2020 ;

Vu le décret n°2016-34 du 1<sup>er</sup> février 2016 fixant l'organisation, le fonctionnement de la Commission Nationale Electorale Indépendante et les modalités de désignation de ses membres ;

Vu le décret 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1851 du 30 septembre 2022 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1879 du 30 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

DECRETE :

**Article premier :** sont nommés membres de la Coordination de la Commission Nationale Electorale Indépendante :

**Bureau**

- **Président :** M. Henri BOUKA ;
- **1<sup>er</sup> vice-président :** Hyacinthe ONGOTTO ;
- **2<sup>ème</sup> Vice-président :** M. Julien Euloge LIBOTA ;
- **3<sup>ème</sup> vice-président :** M. Abel Arnold ENGONDZO MONDONGO ;
- **4<sup>ème</sup> vice-président :** M. Germain Céphas EWANGUI ;
- **Président du Comité Technique :** M. Gaston OLOLO ;
- **Président du Comité de suivi et de contrôle :** M. Bernard TCHICAYA ;
- **Rapporteur :** M. Bonsang OKO LETCHAUD ;

- Trésorier général : M. Pierre OSSERE OKO.

**Membres**

- M. Casimir ONDONGO ;
- M. Michel KAYOU ;
- M. Yvon Abel MALONGA ;
- M. Alain Médard MBOUNGOU ;
- M. Daniel MBOYI
- M. Kevin AMERO BALONGA ;
- M. Aloïse MOBE ;
- M. Adoux Sung BOSSEMBO ;
- M. Thomas DJOLANI ;
- M. Modeste MBOSSA ;
- M. Nazaire NZAOU ;
- M. Rodrigues OKO-OKSON ;
- M. Elie Sosthène OLESSONGO.

**Article 2 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

2023 -1208

Fait à Brazzaville, le 7 août 2023

Par le Président de la République

Le premier ministre chef du  
Gouvernement

Anatole Collinet MAKOSSO. -

Le Garde des sceaux, ministre de la  
justice, des droits humains et de la  
promotion des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA. -

Denis SASSOU NGUESSO. -

Le ministre de l'intérieur, de la  
décentralisation et du développement  
local

Raymond Zéphirin MBOULOU. -